

## administration légale et succession

Par **tounumarion**, le **28/10/2019** à **14:36**

bonjour j'ai un cas pratique à faire et je ne comprends pas trop quel article je suis censée appliquer

Piero 15 ans vient d'apprendre le décès de sa mère qu'il n'avait jamais vraiment connu car elle n'avait jamais demandé à le voir et que ses parents s'étaient séparés jeune.

avant son décès, la mère de Pietro a écrit un testament indiquant qu'elle souhaitait que tous les biens qu'elle possédait et qu'elle transmettait à son fils soient gérés et administrés par sa propre mère donc la grand mère de Pietro.

Antoine le père, est excédé par cette disposition testamentaire et estime qu'en tant que seule personne à exercé l'autorité parentale il lui revient de gérer tous les biens de son fils quelle que soit la provenance.

Il s'interroge également sur la validité du testament de la mère de Pietro.

pouvez vous m'éclaircir ? merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/10/2019** à **14:57**

Bonjour

Pendant que vous êtes là, vous penserez à remercier Louis que vous a aidé sur deux sujets et qui n'a jamais eu de retour de votre part

<https://www.juristudiant.com/forum/plan-dissertation-sur-l-etat-t33482.html>

<https://www.juristudiant.com/forum/cas-pratique-choix-du-prenom-t33514.html>

Par **tounumarion**, le **28/10/2019** à **15:32**

j'ai bien pris en compte ses remarques qui m'ont beaucoup aidé et qui m'ont aidé à éclaircir mon travail !

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/10/2019** à **07:46**

Vous avez bien du culot de faire de l'ironie !

Ce que vous n'avez pas compris, c'est que les membres du staff et de manière générale les membres les plus actifs, en ont marre des membres qui postent un sujet, obtiennent une réponse, mais ne reviennent pas dessus pour au moins remercier l'auteur de la réponse.

Vous l'avez fait deux fois avec Louis, et apparemment ça n'a pas l'air de vous gêner plus que ça.

Bref, je pense que plus aucun membre du staff ne répondra à vos sujets tant qu'il n'y aura pas de changement dans votre comportement.

Par **Lorella**, le **29/10/2019** à **15:07**

Bien dit et pour enfoncer le clou, je vous invite à lire la charte de bonne conduite :

[quote]

**- Lorsque qu'un membre apporte une réponse à votre question, pensez à le remercier.**

Il n'y a rien de plus énervant et décourageant de n'avoir aucun retour de l'auteur, qu'il ne dise ni merci, ni si son problème est résolu. La personne a passé du temps à lire votre message, étudier et rédiger la réponse. Ce respect permettra par la suite de susciter un intérêt à vos prochaines demandes d'aide.

[/quote]

Il ne faut pas nous prendre pour des larbins.